

HÉRITAGE MONTRÉAL

Montréal, le 16 février 1999

Madame Agnès Maltais
Ministre de la Culture et des Communications du Québec
225 Grande Allée est
Québec, Québec G1R 5G5

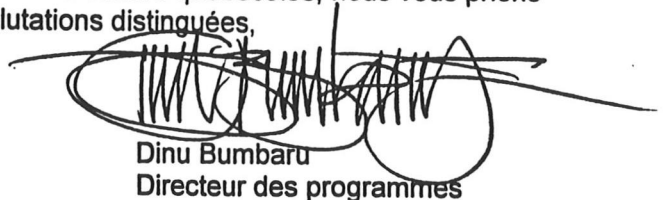
Madame la Ministre,

Par la présente, Héritage Montréal demande le classement de la salle à manger «Le 9^e» du grand magasin Eaton (677, rue Ste-Catherine ouest, à Montréal) et les anciens espaces intérieurs connexes, à titre de monument historique en vertu de la Loi sur les biens culturels pour reconnaître formellement la valeur patrimoniale, l'intérêt architectural et artistique et l'intégrité élevée de cette réalisation unique au Québec.

Œuvre notamment de Jacques Carlu, architecte du Palais de Chaillot à Paris et de l'auditorium et du restaurant de l'ancien magasin Eaton, sur College Street à Toronto, cette salle à manger et les espaces connexes forment un ensemble intérieur remarquable par la qualité achevée de son Art Déco mais aussi par son exceptionnel état de conservation. L'aménagement, les œuvres d'art intégrées dont les toiles de Natacha Carlu, le mobilier, les décors en métal, verre, plâtre ou bois, voire les cabines téléphoniques et les toilettes, subsistent pratiquement à l'état d'origine. Inauguré en 1931, inspiré des salles à manger des grands paquebots de l'époque, Le 9^e témoigne d'une certaine apogée de la métropole et de l'ouverture du Québec aux apports culturels d'ailleurs. De nombreuses recherches ont fait progresser notre connaissance de ce bien culturel et de la société qui l'a réalisée. La compagnie Eaton, toujours propriétaire, n'hésite pas à affirmer la valeur de ce patrimoine. Cette conscience du propriétaire n'est pas étrangère à l'état de conservation du lieu qui contraste avec l'incertitude menaçante qui frappe l'œuvre jumelle de Carlu depuis qu'Eaton a vendu son ancien magasin torontois, en 1973.

L'intérêt de ce lieu contraste toutefois avec l'absence d'une reconnaissance officielle par le Québec, reconnaissance nécessaire tant pour affirmer la valeur publique de ce lieu que pour en assurer la pérennité. Cela nous apparaît d'autant plus important que seul le gouvernement du Québec est compétent en matière de reconnaissance et de protection des intérieurs. Héritage Montréal vous offre, évidemment, sa pleine et entière collaboration dans ce dossier et profite de cette première correspondance pour vous saluer dans vos nouvelles attributions et vous manifester l'espoir de vous rencontrer pour partager nos perspectives sur la place qu'occupe le patrimoine dans l'action culturelle et dans le développement collectif.

Comptant sur votre intérêt pour toutes les dimensions de la culture québécoise, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Dinu Bumbaru
Directeur des programmes

c.c. Brent Ballantyne, président et chef de la direction, Eaton
Pierre Bourque, Maire de Montréal
Phyllis Lambert, Centre Canadien d'Architecture
Marcel Masse, Commission des biens culturels du Québec
France Van Laethem, DoCoMoMo Québec